

## CHARTRE DU PAVILLON Accueil parascolaire

*L'écoline se donne pour but d'offrir un lieu d'accueil où la joie et la magie d'apprendre de chaque enfant sont valorisées et partagées.*

*Un lieu où l'on donne le temps et la possibilité à chacun d'exprimer tout son être pour trouver sa place dans le monde d'aujourd'hui et contribuer à un meilleur futur*

*A l'écoline, quel que soit votre âge, votre sexe, votre statut social, votre religion, vos origines, votre langue, vous êtes les bienvenus et nous serons heureux.ses de vous y accueillir !*

# Table des matières

<b>1. Identité de l'écoline</b>	<b>3</b>
<b>2. Règles de vie et usages</b>	<b>5</b>
ARRIVÉES ET DÉPARTS	5
UNE JOURNEE TYPE AU PAVILLON	6
PRE-RENTREE	7
L'ALIMENTATION	7
RECHANGES ET ACCESSOIRES À FOURNIR	8
PEDAGOGIE PAR LA NATURE	8
OBJETS PERSONNELS	8
SANTÉ	8
MÉDICAMENTS	9
DOCUMENTATION	10
TRANSPORTS ET SORTIES	10
SÉCURITÉ	10
ABSENCES ET RETARDS	10
RESPECT DES LOCAUX	11
CALENDRIER	11
FERMETURES OFFICIELLES	11
DÉCHETS	11
ECRANS	11
<b>3. Relations avec les familles</b>	<b>12</b>
L'ÉQUIPE	12
INSCRIPTION, INFORMATIONS ET COMMUNICATION	12
PUBLICATIONS SUR INTERNET	12
MEETINGS INDIVIDUELS	12
ENFANTS ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ	12
<b>4. Informations officielles</b>	<b>13</b>
RESPONSABILITÉ	13
ASSURANCES	13
COORDONNÉES DES PARENTS	13
RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS	13
ÉVOLUTION DE LA CHARTE	13

# 1. Identité de l'écoline

## RAISON D'ETRE

L'écoline se donne pour but d'offrir un lieu d'accueil où la joie et la magie d'apprendre de chaque enfant sont valorisées et partagées. Un lieu où l'on donne le temps et la possibilité à chacun d'exprimer tout son être pour trouver sa place dans le monde d'aujourd'hui et contribuer à un meilleur futur.

## VISION DE L'ENFANT

Chaque enfant est :

Unique, Compétent, Capable, Fort, Créatif, Curieux

Chaque enfant est un citoyen. Il a le droit :

D'évoluer dans un environnement bienveillant et sécurisé (sécurité physique et affective)

D'évoluer dans un environnement stimulant avec des professionnels compétents

D'être respecté et écouté

D'apprendre et de se développer à son propre rythme

De jouer et de s'amuser

Chaque enfant :

A besoin de sens et d'appartenance

A sa propre perspective et compréhension du monde

Est l'acteur principal de ses apprentissages

Contribue au développement de ses pairs grâce à ses interactions avec eux

Est capable d'apprendre à respecter les personnes, enfants et adultes, ainsi que l'environnement (espace et matériel) dans lequel il évolue

## ROLE DE L'EDUCATEUR

Chaque éducateur à l'écoline :

Est bienveillant, attentionné, digne de confiance

Crée une relation de confiance avec chaque enfant

Crée un environnement d'apprentissage positif, créatif et stimulant

Partage la joie et l'émerveillement des enfants dans leurs apprentissages

Respecte ce que les enfants disent et ressentent

Porte un regard positif sur chaque enfant et croit en son potentiel unique

Essaye d'être exemplaire tout en admettant être faillible

Adopte la position de «chercheur» en éducation, se remet en question et apprend auprès des enfants

Documente et valorise le travail/activités/projets des enfants

Partage, collabore avec les autres professionnels dans un esprit constructif et coopératif

Respecte la vision des parents (de leur enfant) et travaille en partenariat avec eux

## **CULTURE PROFESSIONNELLE**

Nous adhérons pleinement à la « Vision de l'enfant » et au « Rôle de l'éducateur(trice)»

Nous sommes professionnel(le)s, engagé(e)s, motivé(e)s, responsables, respectueux.se et fiables

Nous donnons le meilleur de nous-mêmes

Nous respectons et défendons les droits des enfants et leur place de citoyens

Nous respectons et portons un regard bienveillant et positif sur nos collègues et les familles de l'écoline

Nous valorisons la complémentarité, la diversité et les richesses de chacun

Nous encourageons et valorisons l'apprentissage et la formation tout au long de la vie

Nous apprenons de nos erreurs comme de nos succès

Nous tâchons d'être toujours authentiques et congruents

Nous pensons que chacun a besoin de sens et de reconnaissance

Nous travaillons pour le bien commun et un monde meilleur dans un esprit constructif et positif

## **NOS VALEURS**

Respect : de soi, de l'Autre, de la Nature

Confiance et coopération

Qualité et simplicité

Bienveillance et authenticité

Créativité

## **NOS REFERENCES**

**Reggio Emilia** : L'écoline est la 1<sup>ère</sup> école suisse inspirée de l'approche Reggio Emilia.

**Eco-Schools** : L'écoline s'engage en faveur du développement durable à travers sa participation au programme et Label Eco-Schools depuis 2016.

**B-Corp** : L'écoline a reçu le label B Corp en 2019 afin d'appuyer son engagement social et environnemental.

## 2. Règles de vie et usages

### ARRIVÉES ET DÉPARTS

#### Transition avec l'école

Nos éducatrices attendent les enfants dans la cour principale du Collège des Pâquis (Cour des 1-2P), à 11h50:

Enfants de 1 et 2P : le lieu de rassemblement attribué à l'écoline pour la colonne est la flèche jaune

Enfants de 3 et 4P : le lieu de rassemblement attribué à l'écoline pour la colonne est **XXX**

Les enfants sont ramenés au même lieu à 13h40, à l'exception des 4P et + en classe non mixte, qui sont libérés devant l'UAPE pour se rendre dans la cour supérieure.

Sur les 2 premières semaines d'école, un système de bracelets est mis en place pour les 1P et une coordination se fait avec les enseignant.e.s, et les équipes de l'UAPE et du Réfectoire pour aider les enfants à s'orienter dans les bonnes colonnes.

Toute information concernant l'enfant (sortie scolaire, devoirs surveillés et toute absence) doit être transmise directement à l'équipe éducative du Pavillon (en plus de l'école). Nous n'avons a priori pas d'informations qui nous sont transmises par le corps enseignant.

#### Transition avec la famille

Enfants fréquentant l'écoline après l'école : les parents viennent chercher leur enfant directement au Pavillon, selon votre contrat :

- à 15h15
- entre 16h et 18h15 (fermeture à 18h30)

Si l'enfant est en train de jouer devant la salle à l'extérieur, le parent s'assure d'avoir eu un contact verbal avec l'éducatrice présente.

Mercredi matin : Les enfants sont amenés par un parent directement au Pavillon entre 8h30 et 9h (merci d'apporter un petit goûter du matin pour les enfants concernés).

Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents fournissent une liste nominative et exhaustive des personnes mandatées pour venir chercher leur enfant à l'écoline. L'équipe de l'écoline se réserve le droit de demander une preuve d'identité à toute personne venant récupérer un enfant et de ne pas confier un enfant à toute personne n'apportant pas les garanties suffisantes. Pour tout frère ou sœur mineur.e mais d'au moins 13 ans qui viendrait chercher l'enfant, les parents doivent signer une décharge (voir Annexe).

Conformément à la Loi sur la protection des mineur (LProMin) et dans le cadre de notre mission socio-éducative avec un devoir de protection de l'enfant, les parents qui se manifestent comme inaptes à l'exercice des responsabilités parentales par une mise en danger de l'enfant (comportement violent,

influence de substances,...) se verront refuser la prise en charge de l'enfant et s'exposent à une dénonciation auprès du service de la protection des mineurs.

La responsabilité de l'écoline cesse au moment où l'enfant est remis à ses parents ou à leur représentant mandaté. Avant de partir, les parents s'assurent que les affaires de leur enfant restant à l'écoline sont bien rangées, notamment les chaussons ! Ceci pour éviter de perdre du temps à les chercher la prochaine fois que l'enfant vient à l'écoline.

### **UNE JOURNEE TYPE AU PAVILLON**

11h50 : Accueil des enfants dans la cour principale du collège des Pâquis puis trajet en colonne jusqu'aux salles du Pavillon

*Chaque enfant est accueilli par une éducatrice dans sa colonne. En cas d'absence non signalée d'un élève, nous le cherchons auprès de sa maîtresse ou dans les colonnes des autres accueils de l'enfance, et appelons les parents rapidement s'il reste introuvable.*

12h-13h40 : Repas et Récréation

*Les enfants sont répartis en 2 groupes : 24 enfants dans la salle principale du Pavillon et 12 enfants dans la salle du milieu. Les deux groupes peuvent s'organiser de manière indépendante afin d'offrir un temps de récréation et le temps du repas.*

*Les enfants se servent de manière autonome dans des plats disposés au centre de la table. Nous encourageons le fait de goûter de tout mais les enfants ne sont jamais forcés à manger. Ils se lavent les mains et les dents après le repas.*

13h40 : les enfants repartent à l'école. Les 1P (lundi, jeudi et vendredi) et les 2P (le mardi uniquement) ont un temps calme

*Il est important, à nos yeux, que chaque enfant puisse avoir un moment de pause, de calme. Nous faisons un moment calme de 15' minutes environ et ensuite les enfants peuvent prendre un livre ou faire un dessin calmement.*

14h15 : Projets et activités avec nos éducatrices et jeux libres (12 enfants max)

*Nous proposons divers contextes d'apprentissage et d'exploration à la hauteur du potentiel des enfants et adaptés à leur âge, en utilisant une variété de « langages » qui permet de répondre à leurs besoins et d'élargir leurs horizons et découvertes.*

15h15 : Départs des enfants inscrits jusqu'à 15h15 + Accueil des enfants dans la cour principale du collège des Pâquis

15h30 : Collation de l'après midi (parfois précédé de jeux libres à l'intérieur ou extérieur)

16h : Projets et activités avec nos éducatrices et jeux libres (24 enfants max)

*Nous proposons divers contextes d'apprentissage et d'exploration à la hauteur du potentiel des enfants et adaptés à leur âge, en utilisant une variété de « langages » qui permet de répondre à leurs besoins et d'élargir leurs horizons et découvertes.*

Jusqu'à 18h15 : Départs

*Nous offrons un retour personnalisé pour chaque enfant afin de raconter aux mieux les expériences vécues pendant leur temps au pavillon.*

## **PRE-RENTREE**

Afin de permettre aux nouveaux enfants de rencontrer l'équipe éducative avant la rentrée et de se familiariser avec les locaux du Pavillon, nous organisons un temps de Pré-rentrée le samedi qui précède le jour de la rentrée scolaire pour les enfants et les parents. Des informations plus précises sont transmises aux parents au cours de l'été.

## **L'ALIMENTATION**

**Une alimentation durable** : L'écoline accorde une grande importance à l'alimentation et en particulier à une alimentation durable, c'est à dire :

*« des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines » (Définition de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).*

**Repas et collations** : L'écoline est labellisée « Fourchette Verte ». Ce label de qualité garantit une alimentation équilibrée répondant aux besoins des enfants. Les repas de midi et le goûter de l'après-midi sont préparés par Kidelis qui propose une alimentation majoritairement biologique, équilibrée, de saison et de proximité. La boisson principale est l'eau.

Les enfants qui fréquentent le Pavillon le mercredi matin apportent un petit goûter.

**Anniversaires** : Nous demandons aux parents de ne pas apporter de gâteaux, bonbons et autres friandises pour l'anniversaire des enfants. Ceci pour éviter à la fois des doses trop importantes de sucre (auquel sont particulièrement sensibles certains enfants) et des situations compliquées quand nous accueillons des enfants ayant des intolérances ou allergies alimentaires. Nous célébrons différemment ce jour spécial, avec des rituels festifs pour marquer l'anniversaire de chaque enfant.

**Divers** : Au quotidien et exception faite du mercredi matin, nous demandons aux familles de ne pas apporter de nourriture au sein de l'écoline. De manière exceptionnelle, nous acceptons qu'une famille

apporte le repas de son enfant si ce dernier a une problématique spécifique liée à la nourriture (sur avis médical).

### **RECHANGES ET ACCESSOIRES À FOURNIR**

Les familles sont priées de s'assurer que les effets personnels suivants soient en permanence disponibles à l'écoline :

- une paire de chaussons ou équivalent
- une tenue de rechange complète
- une tenue 100% imperméable pour les sorties et temps de jeux en extérieur. (voir ci-dessous)
- un tablier pour les activités peinture

Nous conseillons également aux familles de laisser sur place une casquette ou chapeau à la saison chaude.

### **PEDAGOGIE PAR LA NATURE**

Les sorties en nature font partie intégrante de notre projet pédagogique et les enfants sont susceptibles d'y aller tous les jours, par tous les temps. Il est donc primordial que les enfants soient équipés convenablement pour profiter pleinement de leurs jeux et explorations à l'extérieur.

Nous vous demandons ainsi de laisser à disposition des enfants à l'écoline une tenue **100% imperméable et adaptée au climat** : paire de bottes + pantalon ou combinaison de pluie (ou de neige l'hiver) avec élastiques aux pieds, veste de pluie/neige avec capuche, gants, écharpes et bonnets dans les périodes de froid. L'équipe indique si nécessaire aux familles si la tenue n'est pas suffisamment chaude ou imperméable.

### **OBJETS PERSONNELS**

Nous demandons aux enfants de ne pas apporter de jouets ou d'effets personnels à l'écoline, n'étant pas en mesure de surveiller totalement leur utilisation. Nous signalons également que les colliers sont interdits pour raison de sécurité. De même, les objets connectés (smartphone ou montres connectées) ne sont pas autorisés et doivent rester dans le sac de l'enfant.

Si un enfant a à cœur de montrer aux autres enfants un objet particulier (souvenir de vacances, livre ou autre) il peut toutefois demander l'autorisation de le faire auprès de l'éducatrice.

L'écoline décline donc toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou d'accidents provoqués par ces objets (y compris les lunettes).

### **SANTÉ**

L'ensemble de l'équipe de l'écoline veille au bien-être physique et psychique de chaque enfant. Dans cet objectif, elle accorde une grande importance au respect des mesures d'hygiène nécessaires pour garantir la propreté de ses locaux et prévenir ainsi la propagation des maladies contagieuses, malheureusement difficiles à éviter dans les structures collectives d'accueil des enfants, et ceci indépendamment de toutes les précautions prises.



En cas d'épidémie ou de pandémie, l'équipe de l'écoline informe les familles et prend les dispositions nécessaires.

De leur côté, les familles s'engagent à annoncer toute affection contagieuse de l'enfant afin que l'équipe puisse prendre les mesures nécessaires.

**Selon les règles établies par le service santé jeunesse, l'équipe de l'écoline peut refuser un enfant à l'entrée dans l'écoline ou demander aux parents de venir le chercher en cours de journée en cas de fièvre au-delà de 38.5° ou s'il présente des symptômes de maladie contagieuse ou encore si son état général se montre non compatible avec la vie en collectivité. Pour le bien-être de tous, nous exigeons un délai de 48h entre la 1<sup>ère</sup> prise d'antibiotique et le retour à l'écoline. Pour fréquenter la collectivité, l'enfant doit pouvoir participer à toutes les activités, sorties comprises. La décision de l'équipe doit être respectée par les parents.**

Les enfants qui ont été malades durant la nuit ou qui viennent de recevoir un médicament pour un état fébrile ne devraient a priori pas fréquenter l'écoline. Cependant, si l'enfant n'a pas de fièvre, il pourra être accueilli, mais le parent sera averti qu'il doit être disponible pour venir chercher son enfant dans les meilleurs délais si ce dernier montre à nouveau des signes de maladie. Vous trouverez en annexe les fiches santé à remplir et signer.

Lorsque l'éducatrice en charge du groupe trouve que l'état général d'un enfant n'est pas compatible avec la collectivité, elle prend tout d'abord la température de l'enfant avec un thermomètre auriculaire. Elle appelle ensuite un parent pour le mettre au courant de la situation et demande aussi si nous pouvons donner du paracétamol à l'enfant. Les parents doivent pouvoir venir chercher leur enfant dans un délai d'environ 2 heures. Si vraiment le parent n'est toujours pas présent dans le délai imparti, l'enfant est gardé dans une autre pièce sous surveillance d'un adulte, dans la mesure des possibilités.

Après une maladie grave ou contagieuse, un certificat médical peut être exigé pour le retour de l'enfant.

L'équipe se réfère aux recommandations romandes ci-après pour statuer sur d'éventuelles mesures d'éviction : <https://www.evictionscolaire.ch/accueil>

Vous trouverez en annexe les principales maladies impliquant une éviction.

En cas de maladie survenant juste avant la fin ou le début du temps scolaire, l'éducatrice s'assure de recevoir les informations de l'enseignant.e ou de les lui transmettre, notamment la prise en charge convenue avec le parent.

## **MÉDICAMENTS**

Les médicaments prescrits aux enfants sont dans la mesure du possible administrés par les parents. L'équipe de l'écoline peut administrer un traitement à un enfant selon les critères suivants :

1. Médicament prescrit par le pédiatre : le médicament doit porter une étiquette de la pharmacie indiquant le nom et le prénom de l'enfant, la posologie à respecter ainsi que la durée du traitement.
2. Automédication : Le produit portera une étiquette indiquant le nom de l'enfant, la posologie, la durée du traitement ainsi que la signature des parents.

En cas de non-respect de ces 2 critères, le médicament ne pourra pas être administré.

Une fiche "Santé" et une fiche "Médicaments" (voir Annexe) est remplie à chaque occasion.

## **DOCUMENTATION**

L'équipe pédagogique de l'écoline effectue un travail de documentation pour rendre visibles le développement et les apprentissages des enfants. La documentation a pour but de mettre en lumière les expériences, stratégies et processus mis en œuvre individuellement et/ou collectivement par les enfants. C'est une pratique et un processus basé avant tout sur l'observation et l'écoute. L'équipe pédagogique rassemble ensuite les traces (photos, vidéos, paroles..) des expériences des enfants, qui reflètent les apprentissages et les dynamiques qui y sont présents. La documentation se fait sur différents supports, et englobe des photos, vidéos, observations écrites, œuvres (dessins ou tout autre projet) des enfants, ainsi que parfois des enregistrements vocaux.

Une partie de la documentation est partagée avec les familles et la communauté plus large. C'est une invitation à participer aux projets, à faire ses propres interprétations et à créer le dialogue avec notre équipe pédagogique et avec les enfants. Chaque section choisit les supports utilisés, la fréquence et les modalités du partage d'une partie de la documentation avec les familles.

**Droit à l'image** : Les photos et vidéos prises par l'équipe pédagogique, dans le respect de la dignité de chaque enfant, font l'objet d'une autorisation signée par les parents (voir Annexe).

## **TRANSPORTS ET SORTIES**

L'écoline propose parfois des activités de découverte et de plein air qui se déroulent à l'extérieur du campus. Les familles sont rendues attentives au fait que ces sorties peuvent se faire à pied ou en transports publics. Qu'il s'agisse de sorties au parc, au bord du lac ou de visites plus éloignées de l'écoline, l'équipe de l'écoline assure une surveillance étroite et un climat de sécurité pour les enfants. Les éventuelles visites autres que ces sorties sont communiquées à l'avance aux parents.

## **SÉCURITÉ**

L'équipe de l'écoline veille en permanence au bien-être physique et psychique des enfants qui lui sont confiés. Les règles du Service de Protection de la Jeunesse sont strictement respectées. Un point « Sécurité » est fixé de manière régulière à l'ordre du jour des séances de l'équipe de l'écoline afin de garder une attention constante sur la question. Les éventuelles décisions prises à ce sujet sont évidemment communiquées aux familles.

## **ABSENCES ET RETARDS**

Les parents sont tenus d'informer l'écoline au plus tôt en cas d'absence de leur enfant et au plus vite en cas de retard, par message, directement sur le téléphone du groupe : **079/298 13 34**.

Les jours d'absence pour maladie ou vacances supplémentaires ne peuvent être ni remboursés ni remplacés.

### **RESPECT DES LOCAUX**

Par souci de propreté, les chaussures ne sont pas acceptées dans les différents espaces de l'écoline. Les enfants sont tenus de porter une paire de chaussons, « crocs » ou ballerines à l'intérieur.

### **CALENDRIER**

L'écoline adopte le calendrier scolaire vaudois. Pendant la plupart des vacances scolaires (voir le Calendrier de l'écoline), l'écoline ne propose pas d'accueil, mais reste ouverte en mode Ateliers vacances, ouvertes à tous les enfants (inscrits ou non à l'écoline le reste de l'année) de 2 ½ à 9 ans. Ces ateliers vacances se déroulent dans le bâtiment principal de l'écoline (chemin de la Venoge 7 à St-Sulpice).

### **FERMETURES OFFICIELLES**

L'écoline ferme les 3 premières semaines d'août, 2 semaines autour de Noël et Nouvel An, les jours fériés officiels du canton de Vaud ainsi que le vendredi de l'Ascension.

### **DÉCHETS**

L'écoline s'engage à réduire au maximum ses déchets et à sensibiliser les enfants aux notions de tri, recyclage et réduction des déchets, notamment du papier.

### **ECRANS**

L'équipe de l'écoline tente de limiter au maximum l'exposition des enfants aux écrans. Les apprenants (stagiaires et apprenti.e.s) ne sont pas autorisés à garder leur téléphone avec eux sur leur temps de travail. Le reste de l'équipe pédagogique garde son téléphone à portée de main, uniquement en cas de communication urgente (notamment en sortie). Chaque section de l'écoline a un téléphone portable qui est utilisé pour communiquer avec les parents.

### 3. Relations avec les familles

L'équipe de l'écoline met tout en œuvre pour favoriser une relation de confiance avec les familles. Nous considérons que nous sommes les partenaires des familles pour accompagner leurs enfants dans leur éveil, leur croissance et leurs apprentissages en tous genres. Dans cette perspective, nous favorisons un dialogue continu avec les familles qui passe avant tout par des échanges oraux au quotidien, mais également si besoin par des entretiens qui permettent d'échanger nos observations sur le potentiel et les besoins de l'enfant.

#### L'ÉQUIPE

Notre équipe répond aux normes de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants et de la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire. Il y a donc toujours au moins 1 professionnel pour 12 enfants en âge scolaire. Notre équipe est complétée par un.e stagiaire ou apprenti.e.

Vous trouverez un portrait de notre équipe sur notre site internet.

#### INSCRIPTION, INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Les parents prennent connaissance du présent document ainsi que des « Conditions Générales » et en acceptent les modalités par leur signature du Contrat qui les lie à l'écoline.

Dans la mesure du possible, toutes les informations relatives à l'écoline sont transmises oralement et par email, ainsi que par voie d'affichage dans le vestiaire.

Les informations concernant les enfants au quotidien peuvent être transmises aux personnes accueillant les enfants ou sur le téléphone du Pavillon au **079/298 13 34.** Pour toute question plus importante relative aux enfants, les parents sont priés de contacter une personne de la Direction et ce par mail ou courrier transmis à la personne concernée par l'intermédiaire d'une personne de l'équipe.

#### PUBLICATIONS SUR INTERNET

**Supports publics :** L'écoline a un site internet, un compte instagram [www.instagram.com/l.ecoline](http://www.instagram.com/l.ecoline) et une page Facebook de l'écoline <https://www.facebook.com/Lecoline> qui reflètent l'identité de l'écoline, son actualité et certains projets des enfants. Aucune photo d'enfant reconnaissable (visage visible) n'est publiée sur ces supports sans autorisation explicite de la part des parents.

#### MEETINGS INDIVIDUELS

Tout au long de l'année, notre équipe peut organiser des entretiens individuels avec les familles pour faire le point sur l'évolution de chaque enfant, sur demande des parents ou de notre équipe.

#### ENFANTS ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ

À l'écoline, nous savons que chaque famille et chaque enfant peut rencontrer des difficultés momentanées. Notre équipe tâchera toujours d'apporter le soutien le plus adapté à chaque situation. Pour faire face à ces différentes situations, nous comptons sur l'appui de notre pédiatre de référence et de plusieurs professionnels de l'enfance qui nous entourent.

## **4. Informations officielles**

### **RESPONSABILITÉ**

L'écoline a la forme juridique d'une SA. Elle est soumise à la loi sur la Protection de la Jeunesse du 29 novembre 1978 et remplit les conditions qui en découlent. Elle se soumet à la surveillance régulière de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants qui délivre l'autorisation d'exploiter, ainsi qu'à la Direction générale de l'Enseignement Obligatoire qui lui délivre également une autorisation d'exploiter. Elle est également soumise à l'autorisation de la Commune de St-Sulpice pour son accueil de réfectoire.

### **ASSURANCES**

L'écoline est au bénéfice des assurances d'usage dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, l'enfant doit être assuré pour les éventuels accidents ou dégâts qui pourraient avoir lieu au sein de l'institution. Si l'enfant cause des dégâts ou dommages à autrui, son assurance Responsabilité Civile devra alors fonctionner.

### **COORDONNÉES DES PARENTS**

Les familles sont priées de communiquer tout changement de coordonnées à l'équipe de l'écoline qui sera ainsi en mesure de joindre à tout moment les parents. En outre, nous invitons les parents à nous communiquer également tout changement de situation familiale qui peut avoir un impact sur l'enfant de manière à ce que nous puissions l'accompagner au mieux dans les périodes de transition.

### **SORTIES**

Par l'inscription de leur enfant à l'écoline et sauf communication écrite contraire de la part de la famille, les parents autorisent l'équipe de l'écoline à effectuer des sorties à pieds, en transport public ou tout autre moyen de transport sécurisé. Hormis les sorties dans la nature environnante du Pavillon ou à St-Sulpice, la plupart des autres sorties feront l'objet d'une information au préalable aux familles.

### **RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS**

Par l'inscription de leur enfant à l'écoline, les parents reconnaissent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à en respecter tous les termes. En cas de non-respect des dispositions et règles inscrites dans ce document, et si le dialogue construit avec les familles concernées ne devait pas porter ses fruits, la Direction de l'écoline se réserve le droit de rompre le contrat après 3 avertissements écrits.

### **ÉVOLUTION DE LA CHARTE**

La présente Charte peut être modifiée en tout temps par la Direction de l'écoline, qui en avertit alors formellement les familles.

# ANNEXES

## **Annexes « Santé et médicament »**

### **FICHE SANTE**

**Prénom et nom de l'enfant :**

**Prénom, nom et n° de tel du parent 1 :**

**Prénom, nom et n° de tel du parent 2 :**

**Autre numéro d'appel d'urgence :**

**Allergies ou problèmes de santé connus :**

**Contact Pédiatre :**

**N° AVS :**

**Assurance maladie (nom et n° de police) :**

## MEDICAMENTS

### Liste des médicaments d'urgence

Ci-dessous, vous trouverez le listing des médicaments qui composent l'armoire à pharmacie de l'écoline ainsi que d'autres éléments que l'équipe éducative est susceptible d'administrer à votre enfant. Merci d'en prendre attentivement connaissance et d'indiquer les produits que nous sommes autorisés à donner à votre enfant et ceux qui ne le sont pas. Vous avez la possibilité de nous transmettre un autre produit que ceux inscrits dans la liste ci-dessous à condition de nous le laisser dans son emballage d'origine, avec la notice d'utilisation ainsi que l'étiquette de la pharmacie annotant la posologie destinée à votre enfant et uniquement lorsque votre enfant en a besoin (voir Procédure pour l'administration de médicaments).

Médicaments	Indications	Oui, j'autorise l'écoline à donner ce médicament à mon enfant en cas de besoin	Non, je n'autorise pas
Arnica 9CH	Granules homéopathiques en cas de contusions.		
Paracétamol (Dafalgan sirop)	Douleurs et fièvre. Préciser le poids de l'enfant		
Arnican Gel	Gel à base de plante pour le traitement des contusions		
Bépanthène Plus	Crème désinfectante et cicatrisante		
Crème solaire IP50	Protection solaire		
Instant Pack gel	Sachet refroidissant en cas de coup		
Bépanthen spray	Désinfection des plaies		
Antibrum Natrual	Spray contre les tiques		
<b>Date :</b>	<b>Signature du représentant légal :</b>		



## Procédure pour l'administration de médicament

Les maladies bénignes de la petite enfance ne requièrent généralement pas de médicament. La plupart du temps, elles guérissent d'elles-mêmes avec un peu de temps et de repos. Il y a cependant des cas où les médicaments sont nécessaires et si c'est le cas, l'équipe éducative a besoin d'instructions précises. Il est à noter qu'aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans autorisation signée de l'autorité parentale, que cela soit de l'homéopathie ou des médicaments « traditionnels ».

### Principes de base

Toute administration de médicament par l'équipe éducative doit faire l'objet de la procédure ci-dessous:

- Les seuls médicaments qui pourront être administrés sans ordonnance médicale sont le paracétamol et l'homéopathie (voir liste)
- Les doses du matin et du soir doivent être données par les parents, à domicile
- Remplir et signer la présente fiche « Administration de médicament » à l'arrivée dans la structure
- Le médicament doit être transmis dans son emballage d'origine et avec la mention de la date d'ouverture de celui-ci
- En cas de fièvre (38° ou plus), les parents seront avisés et selon l'état de l'enfant, il leur sera demandé de venir le récupérer dans les plus brefs délais
- Pour son bien-être et celui des autres, un enfant présentant de la fièvre même avec un antipyrétique administré en automédication à la maison, ne pourra pas être accepté dans la structure

### Principes d'administration

S'ils le souhaitent, les parents peuvent demander 2 emballages dûment identifiés à la pharmacie afin de ne pas avoir à transporter à chaque fois le médicament. Si, malgré le traitement en cours, l'état de l'enfant ne s'améliore pas ou se dégrade, la structure ne pourra pas le prendre en charge. Pour des raisons de sécurité, tout médicament ne suivant pas cette procédure ne pourra pas être administré.

### Procédure pour l'administration de médicament

Je soussigné, ....., demande à l'écoline d'administrer le médicament ci-dessous selon la posologie suivante à mon enfant, .....

	Nom du médicament 1 :	Nom du médicament 2 :	Nom du médicament 3 :	Remarques
Raison :				
Posologie :				
Fréquence / heure :				
Période du ..... au .....				
Dernière prise à la maison :				
Mode de conservation :	0 temp. ambiante 0 frigo	0 temp. ambiante 0 frigo	0 temp. ambiante 0 frigo	

Date :

Signature du représentant légal :

Evictions

# ÉVICTION | SCOLAIRE

## MALADIES EXIGEANT UNE ÉVICTION DU MALADE

Consultez la fiche de la maladie concernée sur [www.evictionscolaire.ch](http://www.evictionscolaire.ch) pour connaître la durée de l'éviction, les circonstances ainsi que d'éventuelles mesures supplémentaires recommandées au médecin.

### MALADIES À ÉVICTION REQUISE EN TOUTE CIRCONSTANCE

#### ▶ Rougeole

Il existe des infections dont la survenue en Suisse n'est pas attendue sans être définitivement exclue :

- ▶ Choléra
- ▶ Diphtérie
- ▶ Fièvre de Crimée-Congo
- ▶ Fièvre d'Ehols
- ▶ Fièvre hémorragique à Hantavirus avec syndrome rénal
- ▶ Fièvre de Lassa
- ▶ Fièvre de Marburg
- ▶ Grippe parainfluenzale
- ▶ Maladie du charbon, anthrax
- ▶ Middle East Respiratory Syndrome (MERS)
- ▶ Peste
- ▶ Poliomyélite aiguë
- ▶ Syndrome respiratoire aigu sévère à Coronavirus (SRAS)
- ▶ Variole

### MALADIES À ÉVICTION REQUISE EN CERTAINES CIRCONSTANCES

#### INFECTIONS DE LA PEAU & DES TISSUS MOUS: CELLULITE, FOLLICULITE, FURONCLE, IMPÉTIGO

- ▶ Gale
- ▶ Staphylocoque doré MRSA communautaire & non communautaire

#### INFECTIONS DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS: COLITE, ENTÉRITE, GASTRO-ENTÉRITE

- ▶ Adenovirus
- ▶ Amibe, amibiase
- ▶ Astrovirus
- ▶ Bactérienne non spécifiée
- ▶ Bactérienne spécifiée autre que salmonellose, shigellose et campylobactériose
- ▶ Calicivirus
- ▶ Campylobacter jejuni, campylobactériose
- ▶ Cryptosporidium, cryptosporidiose
- ▶ Escherichia coli entérohémorragique
- ▶ Giardia lamblia, giardiase, lambliaose
- ▶ Norovirus
- ▶ Rotavirus
- ▶ Salmonelle autre que S. typhi et S. paratyphi
- ▶ Shigellose intestinale
- ▶ Virale non spécifiée, virose intestinale non spécifiée

#### INFECTIONS DU FOIE: HÉPATITE

- ▶ Hépatite A, hépatite épidémique

#### INFECTIONS DE L'OEIL: CONJONCTIVITE, KÉRATITE

- ▶ Kérato-conjonctivite épidémique à Adenovirus

#### INFECTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES: BRONCHITE, LARYNGITE, PNEUMONIE, TRACHÉITE

- ▶ Coqueluche
- ▶ Grippe saisonnière
- ▶ Tuberculose des voies respiratoires (sauf infection latente)

#### INFECTIONS "INVASIVES": BACTÉRIÉMIE, SEPTICÉMIE

- ▶ Fièvre paratyphoïde avec diarrhée
- ▶ Fièvre typhoïde avec diarrhée
- ▶ Staphylocoque doré MRSA communautaire
- ▶ Staphylocoque doré MRSA non communautaire
- ▶ Shigellose avec ou sans diarrhée

## Annexe Droit à l'image et protection des données

Par la présente, je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal).....

représentant légal de l'enfant (nom et prénom de l'enfant).....

se trouvant actuellement en section School / Preschool / Parascolaire (biffer ce qui ne convient pas)

autorise

n'autorise pas

que les images de mon enfant - prises par les enseignant.e.s, éducateurs.rices ou auxiliaires de l'écoline durant l'année scolaire 2023-2024- soient transmises et partagées via le site Extranet de l'écoline, accessible par mot de passe et réservé aux parents des enfants inscrits pour cette année scolaire ainsi qu'aux employé.e.s actuellement en poste, et ce pour une durée limitée jusqu'au 31 juillet 2024 (date à laquelle les images seront supprimées).

autorise

n'autorise pas

que les images de mon enfant - prises par les enseignant.e.s, éducateurs.rices ou auxiliaires de l'écoline durant l'année scolaire 2023-2024 et reproduites et diffusées sur l'extranet de l'écoline - soient utilisées pour de la documentation « papier » visible uniquement sur les murs intérieurs de l'écoline, et ce pour une durée limitée jusqu'au 31 juillet 2024 (date à laquelle les images seront supprimées).

Ces images sont réservées au domaine privé, soit au cercle familial, et ne doivent en aucun cas être partagées ou publiées sur internet et les réseaux sociaux ce que le/la soussigné(e) s'engage pleinement à respecter conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à..... le.....

Signature du représentant légal

# **Annexe Protocole en cas de plainte des familles**

## **Présentation d'une plainte**

En cas de plainte orale des parents envers l'un des employés, ceux-ci sont reçus par la Direction de l'écoline qui écoute avec attention la plainte.

En cas de plainte grave, la Direction demande aux parents de la communiquer par écrit.

La Direction s'assure d'avoir en sa possession tous les éléments d'information permettant de bien comprendre la nature de la plainte. Elle peut être amenée à rédiger une note visant à compléter les informations transmises sur la plainte.

Si la plainte concerne la directrice générale, la plainte sera acheminée par écrit au Conseil d'administration de l'écoline.

## **Traitement d'une plainte**

Si la plainte concerne un membre du personnel sous sa supervision, la direction informe ce dernier de la réception et du contenu de la plainte. L'employé(e) a alors la possibilité de présenter, verbalement ou par écrit, une réponse aux allégations décrites dans la plainte. La direction peut alors juger opportun d'effectuer une rencontre du parent avec le membre du personnel afin d'offrir de l'aide aux deux parties pour trouver une solution au problème.

## **Conclusion d'une plainte**

Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, la Direction tire ses propres conclusions dans un souci d'objectivité maximale et en informe les deux parties. Si des mesures correctives sont prises concernant un membre du personnel, la Direction n'a pas l'obligation d'en indiquer les détails aux parents.

St-Sulpice, le 27 juillet 2023